

Coupure d'eau et avis d'ébullition préventif pour environ 1 500 résidences des secteurs de la rue Saint-Patrice Est et de l'aréna

Magog, le 30 août 2023 – La Ville de Magog informe la population qu'en raison d'un bris d'aqueduc sur le réseau, il y a actuellement une coupure du service d'eau potable pour environ 1 500 résidences des secteurs de la rue Saint-Patrice Est et de l'aréna. L'heure de retour du service est indéterminée, mais tout est mis en œuvre pour que le rétablissement ait lieu en soirée, ce mercredi 30 août. Un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera alors en vigueur pour les résidences concernées, et ce, jusqu'à avis contraire. L'avis pourrait être en vigueur pendant quelques jours. Un plan indiquant les secteurs concernés est disponible en [cliquant ici](#).

Les rues suivantes sont touchées :

- 16^e Avenue
- 17^e Avenue
- 18^e Avenue
- Adélar
- Arthur
- Belvédère
- Courtemanche
- Damasse-Bastien
- De l'Ail-des-Bois
- De la Pente-Douce
- De la Rose-des-Vents
- De Lalande
- Des Ancêtres
- Des Grands-Vents
- Des Hautes-Sources
- Des Horizons
- Des Hostas
- Des Neiges
- Des Sauges
- Des Sous-Bois
- Du Calypso
- Du Coudrier
- Du Michigan
- Du Sourcier
- Eddy
- Fernand
- Gérard-Gévry
- Impasse du Jardinier
- Laurentide
- Nicolas-Viel
- Principale Est
- Rodolphe-Paquette
- Rolland-Dion
- Saint-Alphonse Nord
- Saint-Alphonse Sud
- Saint-Hilaire
- Saint-Ours
- Saint-Patrice Est
- Saint-Paul

Les citoyens concernés doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site



Internet, sur la page Facebook et sur l'application bciti (section avis) de la Ville de Magog.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette;
- Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.

Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.

Pour toute question, les citoyens sont invités à consulter le site Internet au ville.magog.qc.ca/avis.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

